

Chapitre I.

Pratique de la grève générale

Le socialisme belge d'avant 1914 offrait ce paradoxe d'égaliser ou de dépasser en réformisme les plus réformistes des partis socialistes occidentaux puisqu'il n'hésitait pas à s'avancer, test majeur à l'époque, sur la voie de la collaboration gouvernementale¹, mais d'apparaître aussi à la pointe de l'esprit militant dans le monde ouvrier occidental. Car si la Hollande avait connu, dans la période qui nous occupe, une grève générale, à caractère

1 Même le Parti social-démocrate hollandais, assez modéré cependant pour inciter des socialistes de gauche à former un parti dissident, refusa en 1913 d'entrer dans le gouvernement de collaboration que leur proposaient les libéraux. Le Congrès de Zwolle repoussa la participation par 375 voix contre 320 (G.D.H. Cole, *A History of Socialist Thought*, Londres, MacMillan & St Martin Press, 1954, vol. 2, 2e partie, p. 663).

économique d'ailleurs, en 1903 ; si les socialistes autrichiens avaient organisé deux grèves générales, en 1896 et en 1905, dont la seconde ne dura au plus que 24 heures ; si en Suède, enfin, une première grève générale à caractère politique eut lieu en 1901 et une seconde, motivée par des raisons économiques, en 1909², dans aucun pays, si l'on excepte la Russie en 1905-1906, le phénomène de la grève de masses ne prit un aspect aussi spectaculaire qu'en Belgique.

La fréquence de ces grèves, qui ne furent pas toutes des grèves pacifiques, ne devrait cependant pas faire croire au caractère révolutionnaire ou même extrémiste du parti qui en prit la responsabilité. En justifiant ce point de vue, il est possible d'esquisser tout au moins les rapports entre le Parti Ouvrier Belge, exemple de grande formation politique populaire, et les masses.

Sans vouloir traiter ici de la théorie de la grève générale telle que la défendit principalement César de Paepe au Congrès de 1868 de la I^e Internationale³, il est utile, croyons-nous, de noter les prises de position du Parti ouvrier à l'égard de la grève générale, avant même qu'il organisât la première d'entre elles. Leur analyse permet en effet de dégager quelques traits permanents qui marqueront l'attitude du Parti.

Les auteurs socialistes belges qui se sont penchés plus spécialement sur le problème de la grève générale, E. Vandervelde, L. de Brouckère et L. Vandersmissen,

2 G.D.H. Cole, *op. cit.* 2^e partie, pp. 540, 661, 687, 690. Pour l'analyse globale des grandes grèves du mouvement socialiste européen avant et après la Première Guerre mondiale voir W.H. Crook : *The General Strike*, Londres, Chapel Hill, 1931.

3 E. Dolléans, *Histoire du Mouvement Ouvrier*, Paris, Armand Colin, 1947-1953, vol. 1, pp. 312- 313. 2

prennent soin d'indiquer qu'au moment où il fut pour la première fois question de la faire passer dans les faits l'idée de la grève générale n'apparut pas comme le produit d'une réflexion théorique : « elle est au contraire populaire, admise [...] par une sorte de consentement général ». Et ils ajoutent à propos d'une circulaire du Conseil général du POB datée du 30 mars 1886 : « On sent que les dirigeants sont bien plus préoccupés dans ce texte de marquer leur accord avec le sentiment populaire que de convertir les travailleurs à l'emploi d'un moyen d'action que, de leur propre chef, ils préconisent »⁴.

A partir de 1886 et pendant les années qui suivirent, la tactique adoptée par la direction du Parti ouvrier peut être ainsi résumée :

1° quand elle le juge possible et nécessaire, en raison de l'état d'impréparation et du manque d'organisation de la classe ouvrière, empêcher le déclenchement d'une grève massive, ou arrêter sa progression⁵ ;

2° devant la pression constante d'une partie des masses⁶ et de l'effectif du Parti, s'efforcer de reculer l'échéance, de retarder l'éclatement de la grève, de faire repousser le principe d'une grève à date fixe et de faire admettre celui d'une grève générale « organisée »⁷, et ce, dans

4 E. Vandervelde, L. de Brouckère, L. Vandersmissen, *La Grève générale en Belgique*, Paris, Félix Alcan, 1914, p. 26.

5 Congrès extraordinaire du POB du 13 juin 1886 (*Le Peuple*, 15 juin 1886) ; déclarations de C. de Paepe et de J. Volders.

6 Cette pression se fait particulièrement sentir dans le Borinage dont l'organisation socialiste ne se distingue pas seulement par son titre de « Fédération socialiste républicaine », mais encore et surtout par un esprit militant exceptionnel et une volonté d'action qui doivent beaucoup à l'influence d'Alfred Defuisseaux.

7 C. de Paepe au Congrès du 13 juin 1886 ; ordre du jour voté par le

certains cas, « malgré la défaveur évidente de l'auditoire »⁸ ; en général, conserver à la direction une large liberté d'appréciation ;

3° s'il arrive qu'un mouvement de grève soit lancé sans l'accord du Parti, comme ce fut le cas en mai 1891, lorsque cent mille mineurs arrêtaient le travail pour des raisons économiques et politiques, ce n'est que « contraint que le Parti accorde aux grévistes son soutien financier : d'abord réticent, il doit soutenir le mouvement »⁹ ;

4° le Parti fixe comme objectif à la grève générale la conquête du suffrage universel, ce qui correspond à la revendication politique primordiale du mouvement ouvrier belge et rejette toute tentative de conférer à la grève un contenu révolutionnaire¹⁰ ;

Congrès de Louvain en 1890 (E. Vandervelde, L. De Brouckère, L. Vandersmissen, *op. cit.*, pp. 42-43) ; décision du Congrès extraordinaire du 5 avril 1891 (L. Delsinne, *Le Parti ouvrier belge, des origines à 1894*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1955, pp. 85-86) ; débats du Congrès extraordinaire des 25 et 26 décembre 1892 où de nombreux délégués poussent à une grève révolutionnaire (*Le Peuple*, 27 décembre 1892).

8 J. Destrée et E. Vandervelde, *Le Socialisme en Belgique*, Paris, V. Giard & E. Brière, 1898, p. 111.

9 L. Delsinne, *op. cit.* p. 86 ; voir aussi J. Destrée et E. Vandervelde, *op. cit.*, p. 111 ; E. Vandervelde, L. De Brouckère et L. Vandersmissen, *op. cit.*, pp. 49-50 ; Rapport de L. Bertrand au Congrès de Bruxelles de l'Internationale (*Congrès international ouvrier socialiste tenu, à Bruxelles, du 16 au 23 avril 1891, Rapport du secrétariat belge*, Bruxelles 1893, p. 123) ; H. Pirenne *Histoire de Belgique*, tome VII, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1932, p. 314.

10 Résolution du Congrès extraordinaire du POB du 15 juin 1887 recueillant 59 voix contre 34 et 24 abstentions. La force du courant extrémiste pourrait s'expliquer, du moins en partie, par le fait que le congrès se tint à Mons, centre d'un Borinage particulièrement troublé et radical (L. Bertrand, *Histoire de la Démocratie et du Socialisme en Belgique depuis 1830*, vol. II, Bruxelles, Duchesne & Cie, 1907 p. 461) ; encore le Congrès refusa-t-il la participation de nombreux partisans de

5° la direction s'efforce d'éviter le prolongement de la grève, sans épuiser pour autant les moyens financiers accumulés et sans attendre que les objectifs soient réalisés, ce souci s'expliquant autant par la crainte de voir le mouvement échapper au contrôle des dirigeants que par celle d'indisposer l'opinion publique bourgeoise ;

6° en tout état de cause, le POB entend conserver au mouvement un caractère légal et pacifique¹¹. Cependant ce but était d'autant plus malaisé à réaliser que les chefs socialistes, tout en craignant l'émeute et en repoussant la violence, contribuaient, par certaines déclarations incendiaires, à augmenter l'enthousiasme et l'exaltation des masses¹².

Pour conserver sur elles leur emprise, condition essentielle à la réussite de leur tactique, ils en venaient à faire au révolutionnarisme d'une partie de leurs troupes des concessions verbales et aggravait dès lors des dangers qu'ils étaient les premiers à redouter.

Defuisseaux favorables à une action révolutionnaire immédiate (L. Delsinne, *op. cit.* pp. 80-81).

11 Congrès extraordinaire du POB du 13 juin 1886 (*Le Peuple*, 15 juin 1886) ; article de J. Volders dans *Le Peuple* du 17 mai 1887 ; résolution du Congrès extraordinaire du 5 avril 1891 (L. Bertrand, *op. cit.*, vol. 2, pp. 476-477).

12 Ainsi, en avril 1893, Gustave Defnet qui, pourtant, n'appartenait pas à l'aile extrémiste du Parti, s'écrie au cours d'un meeting : « Un peuple peut et a pour devoir de s'insurger ». Vandervelde, de son côté, déclare le 16 avril 1893 : « Si justice n'est pas rendue au peuple, cette armée populaire deviendra l'armée de la révolution » (F. Van Kalken, *Commotions Populaires en Belgique (1834-1902)*, Bruxelles, Office de Publicité, 1936. pp. 131 et 147). On trouve également des paroles du même genre dans la bouche des orateurs socialistes pendant la crise d'avril 1902. Ainsi, Joseph Wauters déclarait-il alors : « Jusque maintenant nous avons prêché le calme. Aujourd'hui, c'est à vous de décider si vous en avez assez de patienter » (*Le Peuple*, 11 avril 1902).

La grève générale de 1893

Si, en raison de ses objectifs et des plans de ses chefs, la grève générale de 1893, ordonnée par le Conseil général le 11 avril, c'est-à-dire le jour même où la Constituante repoussait le suffrage universel, n'avait rien de révolutionnaire, la situation qu'elle engendra était susceptible de déboucher sur l'aventure, voire sur une tentative révolutionnaire aux conséquences imprévisibles. L'exaltation des masses, la violence d'une répression faisant de nombreuses victimes, l'exaspération croissante des grévistes, tout cela créait un climat révolutionnaire ou prérévolutionnaire. Celui-ci régnait surtout au Borinage où les dirigeants « officiels » des syndicats et des coopératives étaient littéralement débordés¹³ et où le mouvement prit « en plusieurs endroits les aspects violents de l'émeute »¹⁴. Mais, même en pays flamand, le climat de la grève se dégrada à mesure qu'elle se prolongea : à Gand, « les masses à bout de ressources, entrent dans la voie de la violence »¹⁵ ; ce qui plus est, « on (y) était décidé à tenter un coup, d'aller dans les casernes faire appel aux soldats et mettre la main sur les armes et les munitions »¹⁶. A Anvers, d'autre part, où les autorités communales avaient commencé par confier aux socialistes eux-mêmes la responsabilité du maintien de l'ordre, la situation se détériora aussi, des « socialistes dissidents » submergeant les cadres officiels de la grève.

13 F. Van Kalken, *op. cit.*, p. 136.

14 *Ibid.*, p. 137.

15 *Ibid.*, p. 139.

16 L. Bertrand, *op. cit.*, vol. 2, p. 445.

Des incendies éclatèrent au port¹⁷. Le jour même où, en petit comité réunissant les principaux leaders socialistes et radicaux¹⁸, on se résolut à mettre fin à la grève, le Parquet décida l'arrestation de quelques-uns des leaders du Parti¹⁹ Plusieurs « chefs socialistes locaux » avaient d'ailleurs déjà été arrêtés²⁰. Comme l'écrit Henri Pirenne dans sa sommaire relation des faits : « on va tout droit à un mouvement révolutionnaire²¹. Et M. Jacquemyns confirme ce jugement : « Il (le prolétariat) s'acheminait vers un mouvement révolutionnaire »²².

Est-ce la crainte d'un tel développement qui détermina les dirigeants du POB à arrêter une opération dont les objectifs minima n'avaient pas été atteints ? C'est ce qu'affirme explicitement Henri Pirenne (« Les chefs du Parti ouvrier s'épouvantant de la tournure des événements qu'ils ne peuvent plus maîtriser »). M. Jacquemyns, dans des remarques synthétiques sur la grève de 1893 est tout aussi catégorique : « [...] le gouvernement et les chefs du Parti ouvrier s'épouvantaient de la tournure prise par les événements. Le Conseil général, sans se soucier de la volonté des masses, préoccupé seulement d'éviter l'émeute et de garder la sympathie des radicaux mit tout en oeuvre pour arrêter le mouvement »²³. M. Terlinden confirme lui

17 F. Van Kalken, *op. cit.*, pp. 134, 138, 139.

18 Ceux-ci, dirigés par Paul Janson et Emile Féron, constituaient l'aile gauche du Parti libéral.

19 E. Vandervelde, *Souvenirs d'un militant socialiste*, Denoël, Paris, 1939, p. 43.

20 F. Van Kalken, *op. cit.*, p. 138.

21 H. Pirenne, *op. cit.*, p. 138.

22 *Grande Encyclopédie de la Belgique et du Congo*, Bruxelles, 1938, t. I, chap. XVI, 2e partie, p. 650.

23 *Ibid.*, p. 653.

aussi cette opinion²⁴. D'autre part, comme nous venons de le voir, M. Jacquemyns invoque une seconde raison : le refus de se séparer des radicaux dont les leaders, Emile Féron et Paul Janson, conseillaient l'arrêt du mouvement et l'acceptation du vote plural²⁵ proposé par certains catholiques. Et, une fois encore, M. Terlinden avance la même thèse²⁶.

Le fait est, en tout cas, que l'entrevue secrète²⁷ entre chefs socialistes et radicaux fut de la première importance et que ce n'est qu'après avoir pris l'avis de Féron et de Janson qui eux-mêmes négociaient avec le chef du cabinet catholique²⁸ que les chefs socialistes Vandervelde, Bertrand et Volders se décidèrent à mettre fin à la grève. Or, il est important de remarquer que le Conseil général du Parti, qui prit la décision officielle et ne fit en fait qu'entériner l'assurance déjà donnée aux radicaux par les leaders socialistes, que ce Conseil ne tint pas compte des directives qu'il avait reçues du Congrès du Parti. Celui-ci avait, en effet, consacré une grande partie de ses débats, lors de ses assises annuelles des 2 et 3 avril 1893, au problème de la lutte pour le suffrage universel. L'aile extrémiste, représentée par de nombreux orateurs, exigeait que le Parti combattît jusqu'à l'obtention du

24 « Les chefs du Parti ouvrier s'aperçurent qu'ils n'étaient plus maîtres du mouvement » (Ch. Terlinden, *Histoire de la Belgique contemporaine, 1830-1914*, tome 11, 5e partie, Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1929, p. 196).

25 Cette formule, en accordant des voix supplémentaires aux propriétaires, aux pères de familles et à des électeurs dits, en raison de leur degré d'instruction, « capacitaires », vidait le suffrage universel d'une part de son contenu démocratique.

26 Ch. Terlinden, *op. cit.*, p. 196.

27 F. Van Kalken, *op. cit.*, p. 149.

28 *Ibid.*, p. 148.

suffrage universel pur et simple et n'acceptât aucune concession. Les plus modérés, au contraire, parmi lesquels la plupart des membres du Conseil général, voulaient que cette dernière instance pût être juge de l'opportunité de mettre un terme à la grève, eu égard à la nature des restrictions qui seraient éventuellement apportées au suffrage universel. Mais des précisions avaient été offertes par les dirigeants du Parti quant à la portée de ces restrictions acceptables : Volders, parlant au nom du Conseil général, avait considéré comme acceptable une voix supplémentaire concédée au père de famille, mais avait exclu tout privilège accordé à la fortune²⁹. Delporte, membre lui aussi du Conseil général, avait confirmé ce point de vue et ajouté qu'aucune concession ne serait faite au principe du capacitarat³⁰. Quant à Louis Bertrand, qui présidait le Congrès, il déclara que « s'il y a un privilège³¹ dans le nouveau système électoral, le Conseil général marchera à la grève générale »³². Volders ayant pris le même engagement au nom du Conseil général, la gauche accepta de retirer sa propre résolution et de se rallier à celle de la direction.

Quelles que fussent les raisons qui l'aient inspiré et qui aient motivé sa décision, le Conseil général outrepassa donc le mandat qui lui avait été confié. Il n'est pas étonnant dès lors qu'à en croire les historiens officiels du POB eux-mêmes, « quelque mécontentement

29 POB *Compte rendu du 9e Congrès annuel tenu à Gand, les 2 et avril 1893*, Bruxelles, 1893, p. 32.

30 Ibid., p. 35.

31 D'après le contexte, il s'agissait d'un privilège concédé à la fortune.

32 Congrès des 2 et 3 avril 1893, p. 39.

se manifesta par-ci, par-là » et que des récriminations se produisirent lorsque fut connue la décision de reprise du travail³³. Ces quelques éclaircissements nous paraissent utiles à la compréhension de la stratégie socialiste dans la pratique de la grève générale : celle-ci acquiert sa véritable signification non seulement à la lumière de son déroulement, mais des circonstances qui entourent son aboutissement.

Si, par rapport aux revendications formulées par les dirigeants socialistes et aux assurances qu'ils prodiguèrent à leurs troupes, les résultats obtenus par la grande grève de 1893 marquaient un repli³⁴, on ne saurait cependant contester que le mouvement se termina par une victoire importante pour la classe ouvrière belge. La fin du régime purement censitaire permettait l'entrée en force des socialistes au Parlement et élargissait considérablement les perspectives de leur action. Le succès électoral incontestable et inattendu qu'ils remportèrent en octobre 1894 fut le prolongement de cette première victoire.

33 E. Vandervelde, L. De Brouckère, L. Vandersmissen, *op. cit.*, p. 74.

34 Dans l'*Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, vol. XI (Anvers, 1958, 4^o). Chap. 2 « Le mouvement ouvrier en Belgique », V. Robert S.J. parle à propos de l'issue de la grève de 1893, de demi victoire (p. 31).